

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres

20 avenue Léo Lagrange – CS 58514 - 79025 NIORT CEDEX

« Opération collective sur l'éco-conception et la réalisation d'une Analyse du Cycle de Vie (ACV) »

Cahier des charges et règlement de consultation

1 CONTEXTE GENERAL

La CCI Deux-Sèvres et la CCI Nouvelle-Aquitaine ont conventionné avec l'Agence de la transition écologique Nouvelle-Aquitaine (ADEME N-A) et la Région Nouvelle-Aquitaine (CR N-A) pour accompagner les entreprises dans leur transition écologique dont l'éco-conception.

L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie.

Dans le cadre du programme BECOME (Programme d'accompagnement à l'éco-conception en Nouvelle-Aquitaine), la CCI Deux-Sèvres lance un programme expérimental sur le thème de l'éco-conception avec les objectifs suivants :

- accompagner à la réalisation d'une ACV pour chaque entreprise participante,
- apporter des méthodes et outils pour l'appropriation de la démarche,
- permettre les échanges inter-entreprises,
- favoriser l'approche locale,
- obtenir un livrable dans un temps limité.

La CCI Deux-Sèvres souhaite proposer une action collective à un groupe de 4-5 entreprises.

Afin de limiter le reste à charge pour les entreprises, la CCI Deux-Sèvres sollicitera une aide aux partenaires financiers (ADEME et Région N-A). La CCI Deux-Sèvres se réserve le droit de déclarer sans suite la présente consultation, à tout moment, et notamment en cas de non-obtention du soutien financier de l'ADEME N-A et de la Région N-A.



Avec le soutien de :



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Animé par :



2 DESCRIPTION DE LA MISSION

L'objet de la consultation

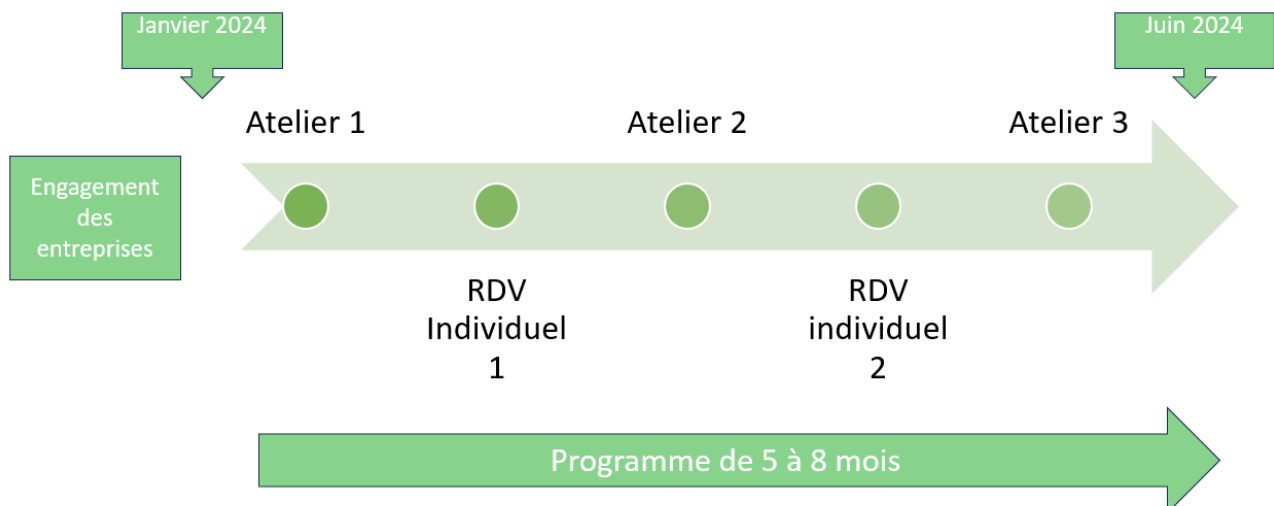
L'objet de cette consultation est de permettre à un collectif de minimum 4 à maximum 5 entreprises de mettre en place et de concrétiser une Analyse du cycle de Vie (ACV) d'au moins 1 produit ou service de l'entreprise.

Le périmètre de ce programme se limitera donc à 1 produit ou à 1 service et non à l'entièreté de l'entreprise.

L'objectif de la consultation

- permettre aux entreprises d'acquérir une méthode et des outils libres de droits pour :
- définir le périmètre applicable à leur entreprise,
 - capter les données nécessaires à l'évaluation des impacts environnementaux
 - avoir une approche projet,
 - avoir une vision sur les actions et les stratégies à mettre en œuvre pour diminuer leurs impacts.

Pour cela, nous préconisons une alternance d'ateliers collectifs et de RDV individuels ; dans cette approche nous proposons 3 ateliers collectifs et 2 RDV individuels selon le schéma ci-dessous.



3 CADRE DE LA CONSULTATION

Public visé

→ Cible : entreprises locales, tous secteurs d'activités, ayant ou pas engagé une démarche d'éco-conception.

→ Cœur de cible : pour ce parcours, sont invités à participer les entreprises ayant la volonté et les moyens à disposition pour initier et mettre en œuvre une démarche d'éco-conception ; un référent / pilote éco-conception aura été nommé lors de l'engagement de l'entreprise.

Livrables de la prestation

- Pour chaque entreprise :
- expression graphique des résultats de l'ACV
 - outil libre de droit pour communiquer en interne ou externe les résultats
 - outil libre de droit pour renseigner les données nécessaires à l'ACV.

Dates des prestations

Le début des prestations commencera en janvier 2024. Les dates des RDV individuels et des ateliers collectifs seront fixées lors du 1er atelier collectif.

Localisation de la prestation

Les ateliers pourront se tenir dans les locaux de la CCI Deux-Sèvres ou dans les locaux des entreprises participantes.

Les 2 RDV individuels seront réalisés en présentiel (sur le site des entreprises).

Analyse des offres

Les critères d'attribution du marché sont les suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix	40%
2 – Mémoire technique	60 %

Durée et reconduction de la prestation par entreprise

La prestation se déroulera en respectant les phases énoncées ci-dessus, La réalisation du parcours est prévue sur 8 mois maximum avec un démarrage estimé début 2024. Des ajustements pourront être faits afin de s'adapter aux contraintes et actualités des entreprises.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un nouveau marché ayant pour objet la réalisation de prestations similaires et ce, sous un délai maximal d'une année à compter de l'attribution du marché initial.

Le montant total avec ce nouveau marché ne pourra pas dépasser les 24000 euros.

Détermination du prix et du paiement

Les prix en Euros sont fermes et doivent inclure la totalité de la prestation (frais de déplacements inclus).

Les factures seront adressées à la CCI Nouvelle Aquitaine, il est proposé une facturation de 50% du prix de la prestation à la moitié du programme, soit après le 2^{ème} atelier collectif.

Le paiement s'effectuera par virement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture du prestataire. Dépôt de la facture sur la plateforme Chorus.

Désistement, retard ou annulation

En cas de maladie ou d'indisponibilité matérielle insurmontable de l'intervenant, un report de date pourra être envisagé avec l'accord des entreprises participantes.

Dans le cas où le nombre de participants inscrits à l'opération serait jugé pédagogiquement ou financièrement insuffisant, la CCI Deux-Sèvres se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler l'opération.

Dans ce cas, la CCI Deux-Sèvres s'engage à respecter un délai de prévenance de 10 jours calendaires minimum avant l'ouverture de l'opération collective.

4 ÉLEMENTS A REMETTRE AU REFERENT DE LA CCI DEUX-SEVRES

→ Remise des offres

Les réponses à cette consultation devront être transmises à l'adresse e-mail suivante :

j-c.dunot@cci79.com avant le **07/11/2023 à 12H00**

Le dossier contiendra :

- Présentation de l'entreprise (localisation, secteurs d'activités, clientèle, moyens humains et matériel...)
- Mémoire technique détaillant :
 - o la qualité du ou des intervenants mis à disposition : compétences et expérience dans les projets d'éco-conception, l'accompagnement et le conseil d'entreprises, connaissance des outils nécessaires à la réalisation d'une ACV,
 - o le mode opératoire de réalisation de la prestation : méthodologie, outils de suivi, livrables, engagements de service divers,
 - o le prestataire précisera les engagements et les dispositions RSE déployés dans le cadre des prestations demandées.
- Cahier des charges signé
- Kbis
- RIB
- Tableau de prix, complété et signé (cf. annexe 1).

La consultation sera affichée sur le site de la CCI pour une période de 3 semaines :
du 16 octobre au 7 novembre 2023.

Le délai de validité de l'offre est de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

En cas de questions techniques sur le marché,
les prestataires peuvent se rapprocher de M. Jean-Christophe DUNOT au 06.15.32.91.12

Annexe 1 :

Tableau de prix

La proposition des candidats devra être contenue dans une enveloppe globale de 15 000 € TTC pour un maximum de 5 entreprises	Nom et coordonnées du candidat :		
Phases	Forme du prix	Prix €HT	Prix €TTC
➤ Collectives :			
Atelier n°1	Forfait		
Atelier n°2	Forfait		
Atelier n°3	Forfait		
➤ Par entreprise :			
RV n°1	Prix unitaire par entreprise		
RV n°2	Prix unitaire par entreprise		
Réalisation de l'ACV	Prix unitaire par entreprise		